

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 16 janvier 2017 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Robert Milot

Mesdames et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Gilles Legault	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Diane de Passillé	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Sont également présents le directeur général et le greffier.

RÉSOLUTION NO. 2017-001

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 janvier 2017

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 janvier 2017.

D'ajouter le sujet suivant de la rubrique « Documents déposés » :

12.6) Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

DE retirer le mot suppléant au point 13 :

13) COMMUNICATIONS DU MAIRE AU PUBLIC

RÉSOLUTION NO. 2017-002

Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 19 décembre 2016

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 19 décembre 2016 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier et directeur des Services juridiques est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 19 décembre 2016.

RÉSOLUTION NO. 2017-003

Subvention à Plein Air Sainte-Adèle pour l'année 2017 – 40 480\$

ATTENDU le rapport de monsieur Vincent Bélanger, coordonnateur aux loisirs du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 4 janvier 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accorde une subvention pour l'année 2017, à Plein Air Sainte-Adèle, payable en 3 versements, tel qu'il appert ci-après :

1^{er} versement : 15 480\$ le ou vers le 16 janvier 2017
2^e versement : 15 000\$ le ou vers le 20 avril 2017
3^e versement : 10 000\$ le ou vers le 19 octobre 2017,
ce dernier versement étant payable après reddition de compte.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-004

Participation au Programme « Changez d'air! » (2017-2018-2019)

ATTENDU QUE l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a l'intention, en 2017 de relancer le programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** » pour tout le Québec, avec l'objectif de remplacer 5 000 vieux appareils de chauffage au bois par année, pour 3 années consécutives;

ATTENDU QUE qu'une remise de 300\$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage conforme aux nouvelles normes sera offerte aux participants du programme « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** »;

ATTENDU QUE la ville contribuera au programme à la hauteur de 150\$ pour le remplacement d'un vieil appareil de chauffage au bois par un nouveau conforme aux normes EPA ou ACNOR B415.1;

ATTENDU QUE l'AQLPA est le gestionnaire du programme « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** »; et doit administrer la base de données du programme, les ententes, les inscriptions, la campagne de communications et le versement des incitatifs;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle participe au programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** » jusqu'à l'épuisement d'une enveloppe de 3 000\$.

RÉSOLUTION NO. 2017-005

Programme « Cadets » édition 2017

ATTENDU l'offre de la Sûreté du Québec relative à la fourniture de service de policiers-cadets au coût de 20 000 \$ pour deux policiers-cadets;

ATTENDU QUE la MRC et la Ville de Sainte-Adèle souhaitent obtenir les services offerts dans le cadre du Programme de policiers-cadets de la Sûreté du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le Service de la trésorerie à payer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, la part établie pour ce contrat en fonction des heures travaillées sur le territoire.

RÉSOLUTION NO. 2017-006

Utilisation du fonds de roulement financement temporaire – Année 2017

ATTENDU les dispositions du paragraphe 2 de l'article 569 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU le rapport de madame Julie Brazeau, trésorière adjointe, daté du 11 janvier 2017 relativement à l'utilisation du fonds de roulement financement temporaire pour l'année 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil autorise le Service de la trésorerie à utiliser le solde non engagé du fonds de roulement au courant de l'année 2017 pour réduire le recours à la marge de crédit ;

QUE la trésorière, ou en son absence la trésorière adjointe, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, les billets à demande en conséquence.

RÉSOLUTION NO. 2017-007

Acquisitions d'immobilisations financées par le fonds de roulement – Année 2017

ATTENDU le rapport transmis le 11 janvier 2017 par madame Julie Brazeau, trésorière adjointe, concernant l'acquisition d'immobilisations financées par le fonds de roulement et ce, pour l'année 2017;

ATTENDU que le règlement 1203 délègue au directeur général l'autorisation de dépenses de 25 000\$ et moins ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le Service de la trésorerie à financer les acquisitions d'immobilisations lorsque nécessaire à même le fonds de roulement, selon les périodes de remboursement suivantes :

- | | |
|---|--------|
| - Équipements de bureau incluant toutes dépenses connexes : | 3 ans |
| - Mobilier de bureau, de communication et tous les autres équipements : | 5 ans |
| - Travaux de réfection de bâtiments : | 10 ans |

RÉSOLUTION NO. 2017-008

Amendement de la résolution 2016-371 - Autorisation de signature de la convention collective (pompiers)

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil amende la résolution 2016-371 adoptée le 19 décembre 2016 afin d'apporter les corrections dans le premier résolu en remplaçant « les Travailleurs et Travailleuses Unis de l'alimentation et du commerce, section locale 501

(pompiers volontaires)» par « le syndicat des pompiers et des pompières du Québec, (section locale Sainte-Adèle)»;

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

RÉSOLUTION NO. 2017-009

Recommandation de paiement – Divers travaux municipaux

ATTENDU la recommandation de paiement relativement à divers travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement du décompte #8 pour des travaux de mise à niveau des systèmes d'automatisation et télémétrie des ouvrages d'eau potable, soit un montant de 5 148\$, taxes incluses (SP-2015-019), à l'entreprise *Automation R.L. inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1211;

QUE le paiement précité soit effectué sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2017-010

Autorisation de signature – Acquisition de terrain (rue des Malards)

ATTENDU QUE des travaux de reconstruction d'un poste de surpression seront réalisés sur la rue des Malards et qu'une acquisition de terrain est requise pour permettre ces travaux ;

ATTENDU les négociations entre les parties ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle acquiert une partie du lot 2 524 824 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie estimée à 3000 mètres carrés, propriété de Matrice Construction, pour la somme de 60 000 \$;

QUE Me André Voizard, notaire soit mandaté afin de préparer l'acte de vente;

QUE tous les frais d'honoraires professionnels, de publication et de copies soient à la charge de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer cet acte de vente.

RÉSOLUTION NO. 2017-011

Décisions du conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 4 janvier 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTÉ** la demande de dérogations mineures suivante:

Résolution du CCU – 2017-005

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **170 rue Jos-Monferrand**, afin de réduire la rive de 15 mètres à 10.20 mètres afin de permettre la construction d'un garage détaché du bâtiment principal avec la condition suivante;

« Que le demandeur présente à l'appui de sa demande un plan de végétalisation de la rive à l'arrière du garage et le réalise immédiatement à la fin de l'érection du carré du bâtiment, conformément à la réglementation en vigueur. »

QUE le conseil **REFUSE** la demande de dérogations mineures suivante:

Résolution du CCU – 2017-006

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **4310 rue de la Capricieuse**, afin de permettre l'agrandissement de l'étage du bâtiment principal sur les murs du bâtiment existant, de permettre la présence d'un perron, un spa, un appentis, une terrasse en bois dans la rive de 15 mètres du lac Millette afin de régulariser l'implantation;

La demande de dérogation mineure est refusée pour les motifs suivants :

- Les travaux sur la résidence ont été réalisés sans avoir préalablement fait l'objet de l'émission d'un permis;
- En considérant la quantité de travaux non-conformes réalisés dans la rive, la demande ne peut être considérée comme une dérogation mineure;
- Il ne serait pas raisonnable d'accorder la demande de dérogation mineure pour les travaux identifiés alors qu'il est demandé aux autres riverains du lac Millette de remettre leur rive à l'état naturel;
- La demande ne respecte pas les critères d'évaluation en matière de dérogation mineure.

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants.

RÉSOLUTION NO. 2017-012

Décisions du conseil – Demandes de PIIA

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 4 janvier 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTÉ** les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2017-001 acceptant les modifications à la demande de PIIA (résolution C.C.U. 2016-057) pour le :
95-97, rue Morin

- **Construction**

Résolution C.C.U. 2017-002 acceptant la demande de PIIA pour le :
Lot 3 889 467 (1675, rue des Aigrettes)

- **Construction**

Résolution C.C.U. 2017-003 acceptant la demande de PIIA pour le :
Lot 3 889 469 (rue des Aigrettes)

- **Construction**

Résolution C.C.U. 2017-004 acceptant la demande de PIIA pour le :
Lot 5 065 633 (rue du Surplomb)

- **Construction**

RÉSOLUTION NO. 2017-013

Demandes de dérogations mineures - Décision ultérieure

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **1075-1077, rue Claude-Grégoire**, afin de réduire la distance entre une galerie et la ligne latérale de terrain de 1,5 mètre à 1,3 mètre, et de réduire la distance entre un avant-toit couvrant ladite galerie et la ligne latérale de terrain de 1,5 mètre à 1 mètre;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **675, chemin Saint-Germain**, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal existant à 12,49 mètres de la ligne des hautes eaux et régulariser l'implantation d'une véranda existante à 8,54 mètres de la ligne des hautes eaux permettant ainsi l'empiétement du bâtiment principal et de la véranda dans la marge de recul de 3 mètres par rapport à la rive d'un cours d'eau et dans la rive de 15 mètres d'un cours d'eau;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **255, rue Séraphin**, afin de réduire la distance entre le conteneur semi-enfoui de matières résiduelles et la ligne avant vers le boulevard de Sainte-Adèle de 8 mètres à 3,87 mètres, réduire la distance entre le conteneur semi-enfoui de matières compostables et la ligne avant vers le boulevard de Sainte-Adèle de 8 mètres à 3,56 mètres et réduire la distance entre le conteneur semi-enfoui de matières récupérables et la ligne avant vers le boulevard de Sainte-Adèle de 8 mètres à 4,21 mètres;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 20 février 2017 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogations mineures formulées pour ces immeubles.

RÉSOLUTION NO. 2017-014

Concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Pays-d'en-Haut

ATTENDU l'article 59.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement 323-2016 de la MRC des Pays-d'en-Haut qui amende le schéma d'aménagement et de développement révisé;

ATTENDU que cette modification vise de permettre le passage d'une ligne de transport électrique du Grand-Brulé, dérivation Saint-Sauveur;

ATTENDU que cette modification n'a aucun impact sur le plan et les règlements d'urbanisme de la Ville de Sainte-Adèle;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil confirme à la MRC des Pays-d'en-Haut que le plan et les règlements d'urbanisme de la Ville de Sainte-Adèle respectent, malgré l'amendement du règlement 323-2016, les objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et qu'aucune concordance n'est nécessaire.

RÉSOLUTION NO. 2017-015

**Demande de circuler dans les rues de Sainte-Adèle le samedi 13 mai 2017 –
Fondation de l'Externat Sacré-Cœur**

ATTENDU la demande de la Fondation de l'Externat Sacré-Cœur de circuler dans les rues de Sainte-Adèle le samedi 13 mai 2017 dans le cadre d'une course à relais de Rosemère à Mont-Tremblant pour la campagne de financement de la Fondation;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Diane de Passillé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise les coureurs à circuler dans les rues de Sainte-Adèle le samedi 13 mai 2017 dans le cadre d'une course à relais de Rosemère à Mont-Tremblant pour la campagne de financement de la Fondation de l'Externat Sacré-Cœur.

RÉSOLUTION NO. 2017-016

**Autorisation de signature – Entente avec la Sûreté du Québec de filtrage des
personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables**

ATTENDU le rapport de madame Marilyne Lortie, coordonnatrice parcs, sports et plein air du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 12 janvier 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :

Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil nomme monsieur Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle l'entente de filtrage avec la Sûreté du Québec au poste de la MRC des Pays-d'en-Haut, concernant le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables;

QUE le conseil nomme mesdames Marilyne Lortie et Julie Champagne ainsi que messieurs Vincent Bélanger et Christian Nadeau, à récupérer des enveloppes au poste de la Sûreté du Québec de la MRC des Pays-d'en-Haut qui contiennent les réponses des vérifications des personnes;

QUE le conseil nomme mesdames Marilyne Lortie, Isabel Payer et Julie Champagne ainsi que messieurs Vincent Bélanger et Christian Nadeau à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle tous les formulaires requis venant consentir à procéder à une vérification pour le secteur vulnérable avec la Sûreté du Québec, poste de la MRC des Pays-d'en-Haut, le tout dans le processus de filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables.

RÉSOLUTION NO. 2017-017

**Règlement numéro 1235 décrétant un emprunt et une dépense pour des
travaux de réfection des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout**

pluvial sous le chemin Notre-Dame, pour la stabilisation des berges d'un cours d'eau en arrière-lot de la rue Sigouin – ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours ouvrables avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1235 décrétant un emprunt et une dépense pour des travaux de réfection des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial sous le chemin Notre-Dame, pour la stabilisation des berges d'un cours d'eau en arrière-lot de la rue Sigouin, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2017-018

Règlement numéro SQ-03-2012-04 décrétant de nouvelles dispositions concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle et amendant le règlement SQ-03-2012 – ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours ouvrables avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro SQ-03-2012-04 décrétant de nouvelles dispositions concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle et amendant le règlement SQ-03-2012, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- Incompressibles – Fonds d'administration – 466 454,38\$ pour la période du 17 au 23 décembre 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 164 631,70\$ pour la période du 24 au 30 décembre 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 356 241,44\$ pour la période du 31 décembre 2016 au 6 janvier 2017.
- Engagements au montant de 254 826,44\$ pour la période du 1er au 31 décembre 2016.

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Honoraires supplémentaires – Relocalisation du réservoir eau potable Mont-Gabriel

Dépôt du certificat du greffier-adjoint – Procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1238 (Règlement type parapluie)

Dépôt du certificat du greffier-adjoint – Procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1239 (Réfection conduites d'égout rues Rolland, Mont-du-Rocher et sur le boulevard des Monts)

Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions du public.

RÉSOLUTION NO. 2017-019

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h32.

(s) Robert Milot

M. Robert Milot, maire

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault,
Greffier et directeur des services juridiques